

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Michel Coulanges
Date de la convocation des conseillers	18 septembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	18 septembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

Conseil Municipal du 24 septembre 2024– délibération n°2024-89/09-20

OBJET : Cession de parcelles par la commune aux riverains du quartier le Parisis

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l1311-13

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3211-14

Vu l'arrêté municipal n°21_06031 constatant la situation juridique d'immeubles abandonnés sur le territoire de la commune de Villeparisis

Vu la délibération n°2022-70/06-16 du conseil municipal du 27 juin 2022 décidant de l'incorporation de biens vacants au domaine communal

Vu l'arrêté municipal n°22_06984 du 25 juillet 2022 portant incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Vu l'avis du domaine en date du 15 juin 2018 donnant une valeur vénale de 15 euros/m² pour des parcelles similaires dans le quartier attenant

Vu l'avis des domaines en date du 22 mars 2023 donnant une valeur vénale de 66 euros/m² sur le quartier

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi du 16 septembre 2024,

Considérant que cette inflation ne semble pas justifiée et supportable pour des terrains non bâtis et non constructibles

Considérant les différentes rencontres et échanges effectués avec les riverains notamment le 6 juillet 2022, le 27 janvier 2024, le 17 février 2024 et le 27 avril 2024

Considérant l'intérêt pour chacun des riverains de disposer de la parcelle attenante à leur propriété

Considérant que les parcelles sont non bâties et citées, ci-dessous

Secteur ALLEE PAUL ELUARD. Section AP.

Section et n°	Nature	Superficie en m ²
AP 75	Garage	20
AP 362	Jardin-Trottoir	63
AP 363	Jardin	38
AP 364	Jardin	68
AP 365	Jardin	39
AP 366	Jardin	29
AP 367	Jardin	30
AP 368	Jardin	18
AP 369	Jardin	14
AP 370	Jardin	14
AP 371	Trottoir	10
AP 372	Jardin	26
AP 373	Trottoir	23
AP 374	Jardin	14
AP 375	Trottoir	89
AP 376	Jardin	13
AP 377	Jardin	21
AP 378	Jardin	106
AP 379	Jardin	13
AP 380	Jardin	15
AP 381	Jardin	15

Accusé de réception en préfecture
077-21770544-20240930-24_09781-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

AP 382	Jardin	29
AP 383	Jardin	47
AP 388	Jardin	13
AP 389	Jardin	16
AP 390	Jardin	13
AP 392	Jardin	3
	Total	782 m²

Secteur RUE DE LA DIVISION LECLERC. Section AP

Section et n°	Nature	Superficie en m ²
AP 384	Jardin	9
AP 385	Jardin	7
AP 386	Jardin	2
AP 387	Jardin	6
AP 391	Jardin	4
AP 404	Jardin	16
AP 405	Jardin	13
AP 406	Jardin	9
AP 407	Jardin	9
AP 408	Jardin	9
AP 409	Jardin	19
AP 410	Jardin	21
AP 411	Jardin	26
AP 412	Jardin	17
AP 413	Espace vert	63
	Total	230 m²

Secteur RUE DU MARECHAL KOENIG. Section AP

Section et n°	Nature	Superficie en m ²
AP 393	Jardin	26
AP 394	Jardin	16
AP 395	Jardin	14
AP 396	Jardin	23
AP 397	Jardin	22
AP 398	Jardin	43
AP 399	Jardin	13
AP 400	Jardin	14
AP 401	Jardin	21
AP 402	Jardin	74
	Total	266 m²

Secteur ALLEE DU MARECHAL JUIN et DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY. Section AP

Section et n°	Nature	Superficie en m ²
AP 147p	Jardins	1838
	Total	

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240930-24_09781-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE la cession aux riverains des allées Paul Eluard, Maréchal Koenig, Maréchal Juin, Maréchal Delattre de Tassigny et de la rue de la Division Leclerc, de chacune des parcelles entières ou en partie identifiées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 18 €/m² en se basant sur l'évaluation du 15 juin 20218, frais d'acte administratif en sus.

Article 2 :

DESIGNE Madame Michèle PELABERE, Première Adjointe au Maire pour représenter la Commune et procéder à la cession des terrains, signer les actes avec chaque riverain pour ces parcelles concernées en la forme administrative conformément en l'article L1311-13 du Code des Collectivités Territoriales et signer tous les documents afférents à ces cessions en présence de Monsieur le Maire en charge de l'authentification des actes administratifs

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

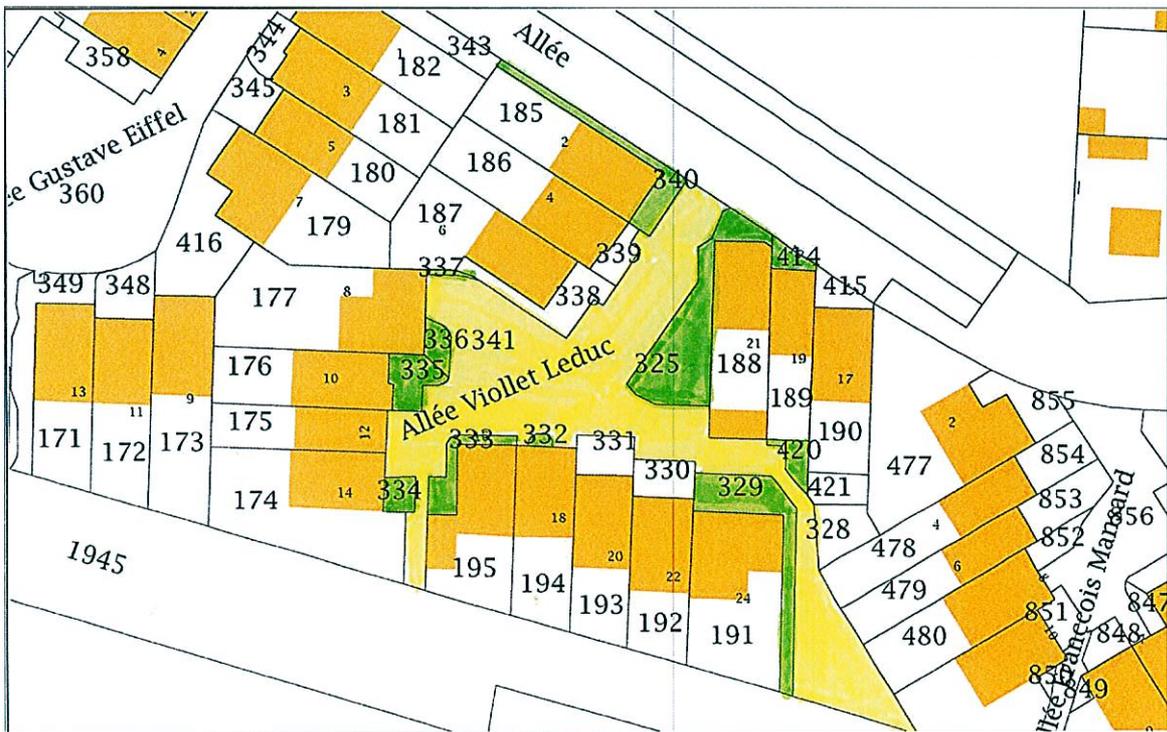
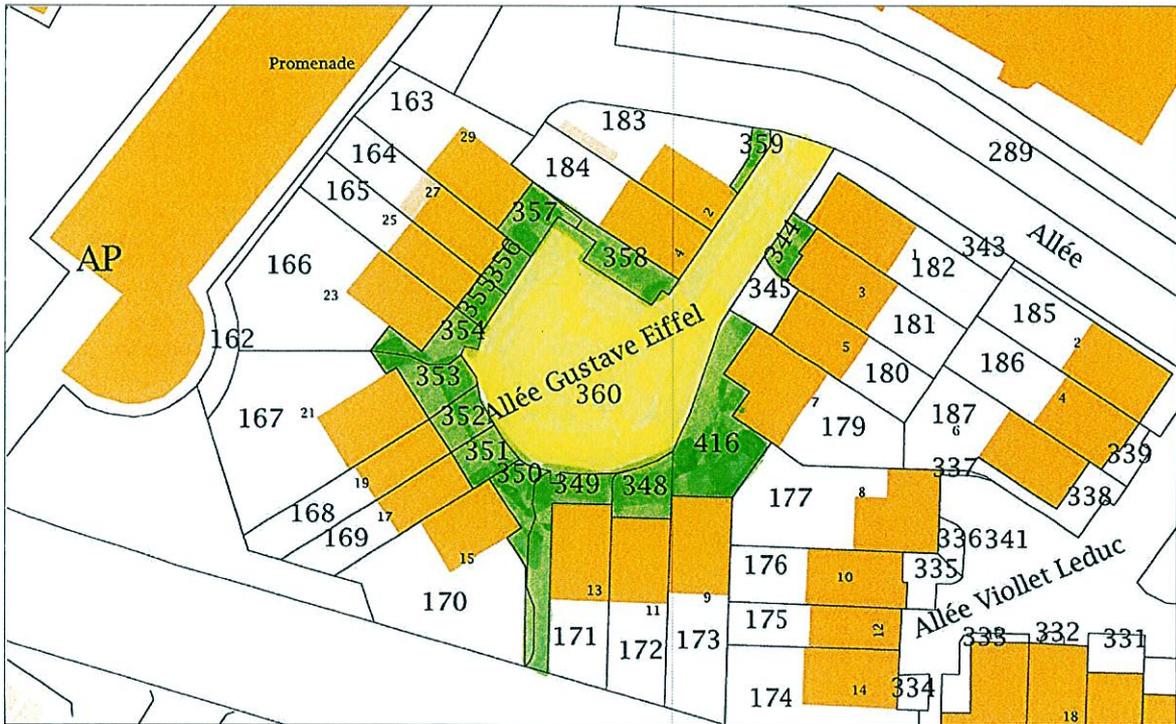
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

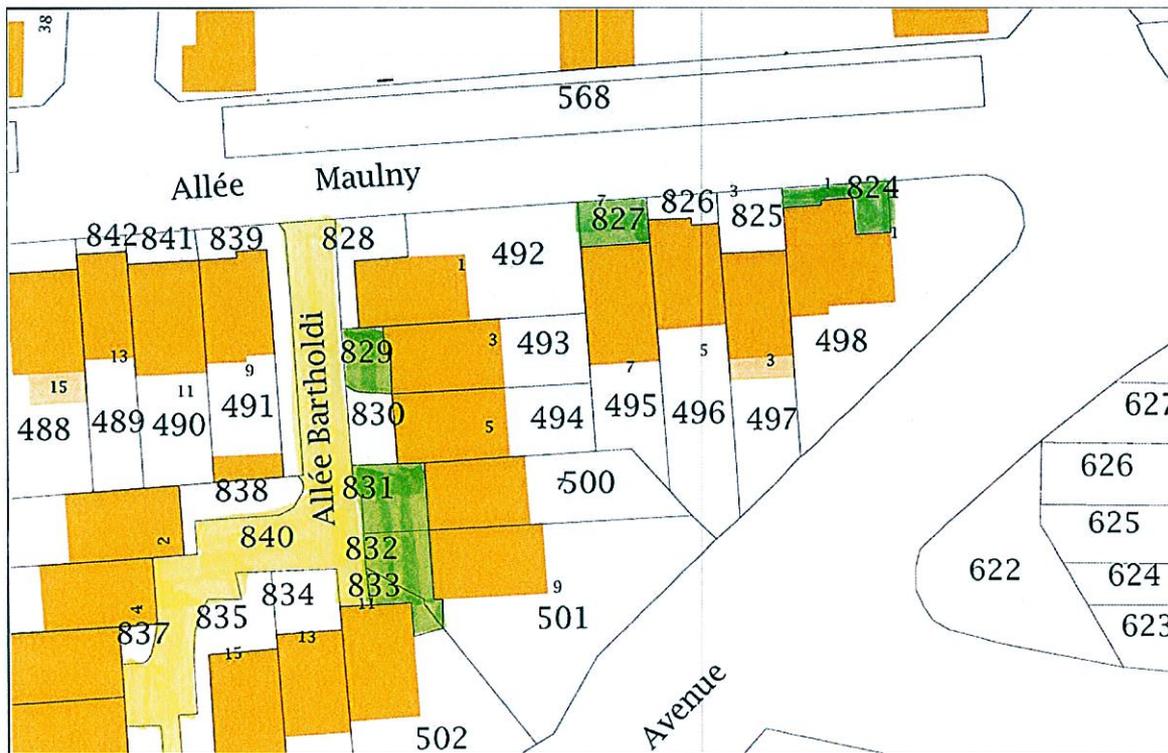
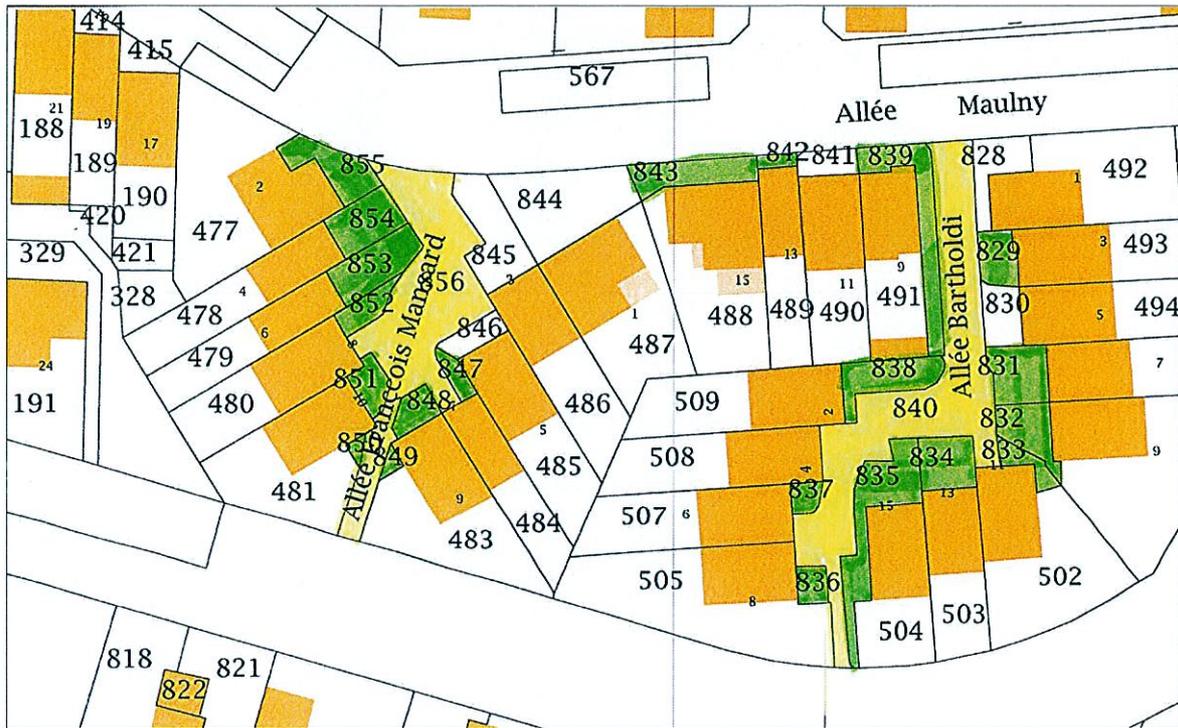
Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Michel COULANGES Secrétaire de séance





Les parcelles AP n°360 et AP n°341 restent la propriété de la commune : Voiries.

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20240930-24_09781-DE
 Date de télétransmission : 30/09/2024
 Date de réception préfecture : 30/09/2024



Les parcelles AO n°840 et AO n°856 restent la propriété de la commune : Voiries.